

AFFAIRE n° 18.

O B J E T : Construction de 2 classes maternelles à SAINT-FRANCOIS - chemin Baptisto

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Octobre 1979 vous avez approuvé le programme de construction de 2 classes maternelles à SAINT-FRANCOIS et autorisé à lancer l'appel d'offres.

Ce projet établi par Monsieur PAYET est estimé à 760 000 Francs pourra être financé de la façon suivante :

- subvention Education Nationale :	260 250 F
- emprunt C D C 1981 :	500 000 F
	<hr/>
	760 250 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs de bien vouloir approuver ce plan de financement.

Je mets la question aux voix.

Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions : "FAVORABLE. Toutefois, cette opération n'a pas encore fait l'objet de déblocage de programme de la part du Ministère de l'Education."

ADOpte A L'UNANIMITE

VC - St Denis le 9 Juin 1981
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Délégue : Richard Cullis
Pour copie certifiée - Conformément
P/le Préfet
Le chef de Bureau délégué
Jacques Lacroix